

Saison 2025 / 2026



Terres de Saint Jean
1005 Chemin du Pic St Loup
34270 St Jean de Cuculles

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE SÉANCE HEBDOMADAIRE **ADULTES**

Cette fiche est à compléter et à retourner signée avec le règlement à :
Terres de Saint Jean 1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 Saint Jean
de Cuculles

Votre place est réservée dès réception du règlement et du document

Nom :	Prénom
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Email :	
Portable :	
Date de Naissance :	

☐ Autorise le droit à l'image, photographie(s) et vidéo(s) à Terres de Saint Jean à l'usage de sa communication.

Cocher le jour de votre choix :

	Lundi	18h à 20h
	Mercredi	18h30 à 20h30
	Jeudi	16h30 à 18h30
	Jeudi	18h30 à 20h30

* Créneaux maintenus à partir de 6 personnes inscrites

Cotisation Cours hebdomadaire 25 séances 480 €.

Achats terres uniquement à l'atelier :

- pain de terre faïence rouge / faïence blanche 20 € environ 5 Kg

(le prix de terre comprend les engobes, émaux et les cuissons et toutes autres fournitures)

Règlement intérieur séance hebdomadaire :

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle à Terres de Saint Jean acceptent le présent règlement. Tous les participants inscrits à l'activité sont tenus de souscrire à une assurance couvrant les risques liés à leur participation. Cette assurance doit inclure, au minimum, une couverture responsabilité civile et, le cas échéant, une couverture pour les dommages corporels. Terres de Saint Jean décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'atelier.

Les cours ont lieu au 1005 Chemin du Pic Saint Loup, 34270 Saint Jean de Cuculles. La saison comprend 25 séances, elle commencera la deuxième semaine de septembre et se terminera la première semaine de mai. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires de l'académie de Montpellier.

Les séances ne sont pas rattrapable ni échangeable en cas d'absence.

Vous serez tenus informés par le groupe WhatsApp dédié à votre séance et à l'usage de l'atelier, les messages privés ne sont pas autorisés. Il est indispensable de bien vouloir respecter les règles d'usage des messages, possibles du lundi au vendredi de 9h à 18h, afin d'éviter toute gêne.

Il est demandé d'apporter un tablier ou une tenue vestimentaire adaptée à l'activité.

Il est formellement interdit de filmer pendant les cours (droit à l'image).

Chaque participant doit signaler à l'organisme tout problème de santé susceptible d'être incompatible avec la pratique des activités proposées et pouvant avoir un impact sur l'activité au sein du groupe.

Le paiement est exigé en totalité dès l'inscription. Toute année commencée est due. Possibilité de paiement :

- ☐ en 1 fois ; 480 €, encaissement en septembre,
- ☐ en 3 fois ; 160 € * 3, encaissement en septembre, décembre et mars,
- ☐ en 2 fois ; 240 € * 2, encaissement en septembre et décembre,

Les cotisation ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Il est possible de faire un cours d'essai aux horaires et jours des cours hebdomadaires ; il vous sera demandé une participation de 35 € si vous ne souhaitez pas continuer.

Je m'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : _____ Le _____

Signature :